

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JANVIER 2017

**DETR**

Le maire propose au conseil municipal de réaliser des travaux de voirie sur 3 chemins communaux : chemin du Crouzet, chemin desservant l'habitation de M. SANSON et le chemin au fond du bourg.. Le devis prévisionnel de ces travaux est estimé à 46 145.25 € HT. Il précise que ce projet peut être subventionné au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) 2017. Le conseil municipal décide de demander une subvention de 50 %.

**CERTIFICAT D'URBANISME POUR L'INSTALLATION DE CHALETS ET LA CREATION D'UN ESPACE DE LOISIRS**

La SARL LATITUDE a déposé un certificat d'urbanisme au lieu-dit « Les Eygolles » afin d'aménager 8 lots viabilisés pour l'installation de chalets bois destinés à l'hébergement touristique et de créer un espace de loisirs. Cet aménagement présente un grand intérêt pour la commune en contribuant au développement de l'activité touristique, donc à l'économie locale et à la notoriété de la commune.

Le conseil municipal approuve cette demande d'autorisation.

**MANDATEMENT DEPENSES BUDGET PRINCIPAL**

Dans l'attente du vote du budget principal, le conseil municipal autorise M. le Maire à mandater des dépenses d'investissements à hauteur 50 861.66 €.

**RIFSEEP**

Conformément au décret n° 2014-513 du 20 mai 2014, le conseil municipal accepte la mise en place du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

**MODIFICATION STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT LIGNON (CCHL)**

La loi NOTRe a fait évoluer les compétences obligatoires et optionnelles des Communautés de Communes. La CCHL a donc dû modifier ses statuts. Le conseil municipal valide ces nouveaux statuts.

**OCTROI CADEAU PERSONNEL COMMUNAL**

Suite au départ de Mme ABRIAL, agent d'entretien, le conseil municipal décide de lui octroyer un cadeau afin de la remercier pour son travail effectué dans la collectivité.

**QUESTIONS DIVERSES**

- Un panneau d'information touristique sera prochainement installé sur la commune
- La société Sabatier est intervenue afin de vérifier et d'améliorer le fonctionnement du chauffage de la salle polyvalente
- Suite à la vente du presbytère, les cheminées de la cure et de l'église vont être séparées. Des devis pour l'enfouissement de la cuve de l'église ont été demandés. Le conseil municipal décide également de se renseigner sur le coût d'un chauffage électrique.